

Associé(e) principal(e) aux opérations, G-7

Organisation : UNICEF

Lieu d'affectation : Antananarivo, Madagascar – Bureau régional ESAR

Type de contrat : Contrat à durée déterminée

Référence du poste : #00011329

1. Exigences minimales

Formation

- Avoir achevé les études secondaires.

Expérience professionnelle

- Justifier d'au moins 7 ans d'expérience professionnelle pertinente, avec des responsabilités croissantes, dans un ou plusieurs des domaines suivants : opérations, finances et contrôle interne, audit et conformité, gestion des partenariats de mise en œuvre et/ou gestion des risques.

Compétences

- Bonne compréhension des principes de gestion des risques, de contrôle interne et de conformité.
- Solides capacités d'analyse des données et de production de rapports de gestion et de tableaux de bord concis.
- Capacité à travailler avec plusieurs parties prenantes et à gérer des priorités concurrentes avec rigueur et discrétion.

Exigences linguistiques

- Maîtrise du français obligatoire.

2. Atouts supplémentaires

- **Langues :** connaissance pratique de l'anglais et connaissance du malgache.
- **Formation universitaire :** un diplôme universitaire de niveau licence (Bachelor's degree) constitue un atout dans un domaine pertinent, notamment l'administration des affaires, la finance/comptabilité, l'audit, la gestion des risques, la gestion de projets, l'économie ou un domaine connexe.
- Expérience dans le cadre de l'approche harmonisée des transferts monétaires (HACT) et/ou dans les activités d'assurance relatives aux transferts de fonds aux partenaires de mise en œuvre.

- Connaissance pratique du cadre HACT et des activités d'assurance, notamment les micro-évaluations, les contrôles ponctuels, les audits et les visites de programmes.
- Maîtrise des outils bureautiques, avec une connaissance avancée d'Excel souhaitable, ainsi que des systèmes institutionnels tels que VISION, eTools/HACT, eGRC/IPM ou leurs équivalents.
- Expérience professionnelle pertinente au niveau national, en particulier dans les domaines du développement, les contextes fragiles et les situations humanitaires.

3. Pour chaque enfant, vous incarnez les valeurs de l'UNICEF

Les valeurs fondamentales de l'UNICEF — bienveillance, respect, intégrité, confiance, responsabilité et durabilité (CRITAS) — sont au cœur de toutes nos actions et de nos méthodes de travail.

Découvrez la Charte des valeurs de l'UNICEF : [Valeurs de l'UNICEF](#).

4. Compétences requises par l'UNICEF pour ce poste

Les compétences attendues sont les suivantes :

1. Établir et entretenir des partenariats.
2. Faire preuve de conscience de soi et de conscience éthique.
3. Être orienté(e) vers l'obtention de résultats ayant un impact.
4. Innover et accueillir favorablement le changement.
5. Gérer l'ambiguïté et la complexité.
6. Penser et agir de manière stratégique.
7. Travailler en collaboration avec les autres.

Consultez le [référentiel de compétences de l'UNICEF](#) et ses différents niveaux.

5. Diversité, équité et inclusion

L'UNICEF promeut et défend les droits de chaque enfant, partout dans le monde et dans toutes ses activités. Son mandat consiste à soutenir la réalisation des droits de tous les enfants, y compris ceux qui sont les plus défavorisés. À ce titre, les effectifs de l'organisation à l'échelle mondiale doivent refléter la diversité des enfants qu'elle accompagne.

La famille UNICEF s'engage à inclure toutes les personnes, indépendamment de leur origine raciale ou ethnique, de leur handicap, de leur identité de genre, de leur orientation sexuelle, de leur religion, de leur nationalité, de leur situation socio-économique, de leur appartenance à une minorité ou de tout autre statut.

L'UNICEF encourage les candidatures de toutes les personnes qualifiées, quels que soient leur genre, leur nationalité, leurs origines religieuses ou ethniques. Les personnes en

situation de handicap, y compris les personnes neurodivergentes, sont également encouragées à postuler.

L'organisation propose à son personnel un large éventail d'avantages, notamment des congés parentaux rémunérés, des pauses pour l'allaitement et des aménagements raisonnables pour les personnes en situation de handicap.

Des aménagements raisonnables peuvent être mis en place tout au long du processus de recrutement. Si vous avez besoin d'un aménagement particulier, veuillez soumettre votre demande via le bouton de contact consacré à l'accessibilité sur la page Carrières de l'UNICEF : [Accessibilité | UNICEF](#).

Si votre candidature est présélectionnée, veuillez contacter directement la personne chargée du recrutement afin de lui communiquer les informations nécessaires et de permettre la mise en place des dispositions appropriées à l'avance.

6. Protection contre les comportements répréhensibles

L'UNICEF ne recrute pas de candidats mariés à des enfants, c'est-à-dire à des personnes âgées de moins de 18 ans.

L'UNICEF applique une politique de tolérance zéro à l'égard de tout comportement incompatible avec les buts et objectifs des Nations Unies et de l'UNICEF. Cela inclut notamment :

- L'exploitation et les abus sexuels ;
- Le harcèlement sexuel ;
- L'abus d'autorité ;
- La discrimination ;
- La fraude ;
- La corruption ;
- Toute autre forme de faute grave.

7. Vérifications préalables et protection de l'enfance

L'UNICEF s'engage à promouvoir la protection et la sauvegarde de tous les enfants.

Toutes les personnes retenues feront l'objet de vérifications rigoureuses des références, des antécédents et des éléments liés à la protection. Ces vérifications peuvent notamment comprendre :

- La vérification des diplômes et des qualifications universitaires ;
- La vérification des antécédents professionnels ;
- Le contrôle dans les bases de données pertinentes des Nations Unies relatives aux fautes professionnelles ;
- Des demandes de déclaration concernant d'éventuelles fautes professionnelles auprès des employeurs actuels et précédents, des associations professionnelles,

d'autres organisations concernées et des organisations participantes aux initiatives interinstitutions de protection.

Ces démarches peuvent inclure le **Misconduct Disclosure Scheme (MDS)**, le dispositif de divulgation des fautes professionnelles, lorsque celui-ci est applicable.

La nomination, la sélection et le maintien en poste sont conditionnés à l'achèvement satisfaisant de toutes les vérifications requises.

Les candidats sélectionnés peuvent être invités à fournir des informations supplémentaires et à donner leur consentement afin de permettre à l'UNICEF de procéder à ces vérifications.

Les contrôles des antécédents comprendront la vérification des diplômes et de l'historique professionnel. Les candidats retenus peuvent être amenés à fournir des informations complémentaires pour permettre la réalisation de ces contrôles.

Les candidats sélectionnés en situation de handicap peuvent également être invités à fournir, de manière confidentielle, des documents justificatifs relatifs à leur handicap.

8. Conditions de nomination

Les nominations à l'UNICEF sont soumises à une aptitude médicale validée.

Pour les postes internationaux (IP), l'obtention d'un visa délivré par le pays d'accueil du lieu d'affectation est obligatoire. L'UNICEF facilitera cette démarche.

La nomination est également conditionnée à l'acceptation, par les candidats sélectionnés, de se conformer aux exigences vaccinales actuelles ou futures que l'UNICEF pourrait imposer à son personnel.

Le non-respect de ces exigences, lorsqu'elles sont applicables et en l'absence d'une exemption médicale dûment approuvée par l'autorité compétente des Nations Unies, entraînera l'annulation de la sélection ou pourra donner lieu à d'autres mesures administratives, pouvant aller jusqu'à la cessation de service.